Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203897-20251201-AMC01122025119C-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

DATE DE CONVOCATION
21/11/2025

D/119/2-4/2.1

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt cinq
Le premier décembre à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Denis HAMAYON, Maire,**

Etaient présents :
Denis HAMAYON, Alain THORAVAL, Catherine RIVIÈRE, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX, Daniel OGIER, Isabelle PLAZE, Jean-François BOINET, Hervé PENAULT, Denis MARC, Laurence LE GOFF, Michel RAULT, Emmanuel VIALETTE, Céline BOUTRUCHE, Rozenn LE NAGARD, Karelle RAFFRAY, Yvonnick RAULT, Gwénaëlle POULLAIN, Fernand ROBERT, Pascale RIMAURO, Fabrice BOULIOU, Emmanuel DESLANDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Jean-Yves MARTIN procuration à Alain THORAVAL
Annick GLÂTRE procuration à Frédéric LE TIEC
Françoise DUVAL procuration à Céline BOUTRUCHE
Bertrand LE FLOCH procuration à Yvonnick RAULT
Céline BINAGOT procuration à Isabelle PLAZE
Doriane LEFEBVRE procuration à Fernand ROBERT
Laurent TURBÉ

Céline BOUTRUCHE a été élue secrétaire

Considérant qu'une erreur a été commise dans la saisie des absents sur la première page de l'ensemble des délibérations du Conseil municipal du 1er décembre 2025 : Monsieur Laurent TURBÉ était absent.

Délibération rectificative pour erreur matérielle (omission : Laurent TURBÉ absent) qui retire et remplace la délibération :

MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE COMMUNAL DES ZONES HUMIDES DANS LE SECTEUR DES FRAÎCHES

L'inventaire des zones humides et des cours d'eau de la commune d'Yffiniac a été réalisé durant les années 2012 et 2013 par les services de Saint-Brieuc Armor Agglomération, et validé par la Commission Locale de l'Eau (C.L.E) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E) de la Baie de Saint-Brieuc le 22 avril 2016, puis par notre Conseil municipal le 16 septembre 2016.

Durant l'enquête publique réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Brieuc Armor Agglomération, les propriétaires des parcelles AL 106 et 142 situées impasse de la Trilotais, se sont manifestés pour émettre une réserve sur la présence éventuelle de zones humides sur leur parcelle.

Des investigations de terrains ont ainsi été réalisées le 31 janvier 2025, faisant apparaître le caractère humide du fond de la parcelle AL 142, soit 590 m² au sein du périmètre étudié.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203897-20251201-AMC01122025119C-DE

La Commission Locale de l'Eau réunie le 27 février 2025 a confirmé que les études réalisées sont conformes aux préconisations du S.A.G.E arrêtées le 30 janvier 2014 et a approuvé une modification de l'inventaire communal des zones humides en ce sens (cf. délibération n°005/2025 de la C.L.E en annexe).

Afin de valider la modification des données de cette parcelle au référentiel hydrographique du S.A.G.E, il convient que le Conseil municipal approuve :

- la modification de l'inventaire communal des zones humides, sur la parcelle AL 142 (590 m² de zone humide) conformément au plan annexé.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***APPROUVE la modification de l'inventaire communal des zones humides et des cours d'eau sur la parcelle cadastrée AL 142 ;***

- ***DIT que la présente délibération sera transmise au S.A.G.E de la Baie de Saint-Brieuc permettant ainsi d'intégrer les données modifiées au référentiel hydrographique ;***

- ***AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis HAMAYON

MAIRIE D'YFFINIAC
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Céline BOUTRUCHE